

Séance du 03 octobre 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle communale de Saint-Germain-le-Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 32
Absents : 10
dont suppléés : 0
dont représentés : 5
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Date de la convocation
27/09/2023

Date de publication
11/10/2023

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M-J. CHASSIGNET, C. CONILH-NOBLAT, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, P. GUIGON, E. HOTZ, J-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. LACREUSE, M. LEGUILLON, C. LESOU, G. MICLO, P. MIESCH, S. MOREL, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, A. ZIEGLER

Pouvoirs : J. CHIPAUX à C. LESOU, C. CODDET à J-L. SALORT, C. PARTY à C. CANAL, E. WILLEMAIN à M. AERENS, F. MONCHABLON à G. MICLO

Secrétaire de séance : A-S. PEUREUX-DEMANGELLE

Délibération n° 091-2023

Objet : Culture - Cinémas d'aujourd'hui - cinéma itinérant

Vu

- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 portant modification des statuts communautaires,
- la délibération n°053-2023 du 23 mai 2023 validant le projet de de cinéma itinérant sur le territoire communautaire,

Considérant l'évolution du projet présenté par Madame Elsa Lançon, notamment pour tenir compte d'un changement de financement, à savoir :

- 12 000 € financés par la communauté de communes au lieu des 15 000 € annoncés, la différence correspondant au transport des élèves,
- participation de la DRAC réévaluée à 20 000 €.

Pour rappel, cette première collaboration avec la communauté de communes et avec le soutien de la DRAC, se concrétiserait par :

- 3 séances par an pour tous les écoliers,
- 1 séance par mois et par lieu à destination du grand public (EISCAE à Etueffont, Théâtre de l'Espace la Savoureuse à Giromagny et Foyer rural à Rougemont-le-Château),
- 3 séances de cinéma en plein-air à l'été 2024,
- 1 projet participatif pour aller à la rencontre des habitants.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de modifier l'attribution de subvention à l'association Cinéma d'aujourd'hui pour la porter de 15 000 € à 12 000 €, étant entendu que la communauté de communes participerait à la prise en charge du transport des élèves assistant à des séances de cinéma à concurrence de 3 000 €.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

REFFIRME l'engagement de la communauté de communes dans le projet de cinéma itinérant,

MODIFIE le montant de la subvention allouée à l'association Cinéma d'aujourd'hui pour le porter à 12 000 €,

CHARGE Monsieur le Président de signer tout document relatif.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC Belfort 2

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



La secrétaire de séance,

Anne-Sophie PEUREUX-DEMANGELLE

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 090-200069060-20231003-091_2023-DE

